



**INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES MAITRES**

97487 SAINT-DENIS CEDEX - LA REUNION

**PROGRAMMES DE FORMATION**

**DISCIPLINAIRES**

**ET TRANSVERSAUX**

**DES PROFESSEURS**

**DES ECOLES STAGIAIRES**

**(PE2)**

Document approuvé par le Conseil Scientifique et Pédagogique du 8/06/2007

Document présenté et approuvé par le Conseil d'Administration de l'IUFM de La Réunion dans sa séance en formation plénière du 20 juin 2007

Email : [raymond.ector@reunion.iufm.fr](mailto:raymond.ector@reunion.iufm.fr)

Téléphone : 0262 90 43 16

Télécopie : 0262 90 43 66

## **1 – Préambule : les fondements de la formation des maîtres**

- 1.1 – La formation s’inscrit dans une logique temporelle de durée et d’alternance
- 1.2 – La formation s’attache à former des enseignants pour le service public d’éducation
- 1.3 - La formation des enseignants est déclinée à l’intérieur d’un cadre commun national

## **2 - Objectifs généraux de la formation**

### **2.1 - AMELIORER – ACCROITRE – APPROFONDIR LA PROFESSIONNALISATION DE LA FORMATION.**

- 2.1.1/ Fonder la professionnalisation sur une éthique et une culture professionnelle
- 2.1.2/ Responsabiliser les stagiaires dans le cadre d’une formation d’adultes aux objectifs et aux enjeux bien identifiés
- 2.1.3/ Adapter la formation aux besoins des stagiaires
- 2.1.4/ Construire les compétences professionnelles sur une forte articulation IUFM – Terrain permettant l’appropriation des savoirs théoriques, didactiques et des savoir pratiques

### **2.2 – REpondre aux besoins spécifiques de la population scolaire de l’Académie**

- 2.2.1/ Connaître les objectifs de formation inscrits dans les priorités nationales et académiques
- 2.2.2/ Développer dès la formation initiale des actions ciblant la réussite de l’apprentissage de la langue française
- 2.2.3/ Développer dès la formation initiale des actions ciblant « l’Éducation à la santé et la prévention des conduites addictives » et l’éducation à l’environnement pour un développement durable

### **2.3 - Proposer une formation à caractère universitaire éclairée par la réalité du terrain éducatif**

- 2.3.1/ Objectif général
- 2.3.2/ Modalités d’organisation : les Unités d’Enseignement et de Formation

## **3 - Les principes de la mise en œuvre de la formation professionnelle en PE2**

### **3.1 – LES FORMATIONS VISENT L’ACQUISITION DES 10 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES S’APPUYANT SUR LA MAÎTRISE DE SAVOIRS THÉORIQUES DISCIPLINAIRES ET TRANSVERSAUX**

### **3.2 - POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES, LES FORMATEURS S’ATTACHENT À ARTICULER DE MANIÈRE COHÉRENTE STAGES ET ENSEIGNEMENTS AU SEIN DE DISPOSITIFS STRUCTURÉS**

- 3.2.1/ Le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres fixe le stage en responsabilité au centre de la formation et la pratique comme support de l’évaluation et de la certification
- 3.2.2/ Les dispositifs de formation mis en place se structurent autour des besoins du stagiaire
  - a) La mise en place, dès la rentrée, du positionnement des stagiaires et de parcours personnalisés
  - b) La préparation, l’accompagnement et l’exploitation des sessions du stage en responsabilité

### **3.3 - LA FORMATION DES STAGIAIRES À L’USAGE DIDACTIQUE DES TIC : LE C2i2e**

## **4 – L’ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES**

### **4.1 - DISPOSITIFS DE FORMATION ET D’ACCOMPAGNEMENT**

- 4.1.1 Dispositifs liés à la formation
- 4.1.2 Dispositifs liés à l’accompagnement et au suivi

### **4.2 - ENSEIGNEMENTS**

- 4.2.1/ La nature et l’organisation des enseignements sont guidées par les objectifs suivants
- 4.2.2/ Les unités de formation (structurées autour des cycles du stage en responsabilité) abordent les contenus relevant des programmes de l’école primaire et du socle commun des connaissances et des compétences
- 4.2.3/ Le suivi des progrès des stagiaires
- 4.2.4/ Les modalités de l’évaluation des enseignements

### **4.3 - STAGES**

- 4.3.1/ Les divers types de stages organisés
- 4.3.2/ Le stage en responsabilité
  - a) Objectifs
  - b) Organisation

- c) L'accompagnement et l'articulation avec les modules
- e) L'évaluation des compétences professionnelles ne peut se faire qu'en situation réelle d'enseignement

4.3.3/ Les stages de pratique accompagnée

## **5 – L’EVALUATION DE LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES A L’IUFM**

### **5.1 - L’organisation de l’évaluation et de la validation de la formation des professeurs des écoles stagiaires**

5.1.1/ Les domaines de l'évaluation et de la validation et la responsabilité de l'IUFM et de ses formateurs

5.1.2/ L'organisation de la procédure finale d'évaluation et de validation de la formation à l'IUFM

5.1.3/ La certification et la titularisation : les textes officiels

### **5.2 - L’évaluation et la validation à l’IUFM**

5.2.1/ L'évaluation des unités de formation et d'enseignement

5.2.2/ L'évaluation du stage en responsabilité

## **ANNEXE**

Les modules du plan de formation

# LE PLAN DE FORMATION PE2

## Documents de référence.

Arrêté du 19 décembre 2006 : Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Circulaire n° 2007-045 du 23-2-2007 : Mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles.

## **1 – PREAMBULE : les fondements de la formation des maîtres**

L'arrêté du 19 décembre 2006 précise les principes forts d'organisation de la formation qui fournissent la base de la conception du plan de formation des professeurs des écoles stagiaires de l'IUFM de La Réunion.

### 1.4 – La formation s'inscrit dans une logique temporelle de durée et d'alternance :

- ⇒ l'alternance doit permettre une interaction permanente entre les approches théoriques et les expériences pratiques
- ⇒ la durée : la formation des maîtres s'inscrit dans un continuum qui commence à l'université dès l'inscription en L1 par le suivi de modules contribuant à la mise en œuvre pour l'étudiant d'un parcours « métiers de l'enseignement ». Elle continue par un renforcement des connaissances disciplinaires lors de la préparation du concours. Elle met en place les premières compétences professionnelles pendant l'année de stagiaire et les renforce au cours des deux premières années de titulaire grâce à des sessions spécifiques de formation initiale différée. Puis elle se prolonge tout au long de la carrière dans le cadre de la formation continue et permanente.

### 1.5 – La formation s'attache à former des enseignants pour le service public d'éducation :

- ⇒ Former les maîtres à un métier

Cela suppose la maîtrise progressive des compétences du référentiel dont l'opérationnalisation en contexte vise :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires et didactiques,
- la maîtrise des modalités de transmission des connaissances,
- la maîtrise de compétences en communication,
- la maîtrise de la relation éducative et de la gestion de groupes,
- la maîtrise de l'évaluation et l'aide à l'orientation,
- la connaissance du monde où ils exercent : environnement économique, société française, culture commune à la société française, l'Europe (nécessaire à l'ouverture à la mobilité).

- ⇒ Préparer les maîtres à une mission :

L'enseignant a la mission d'instruction, d'éducation et de construction du citoyen.

Il participe au renforcement de l'égalité des chances. Il a la volonté de faire réussir tous les élèves pour leur permettre une bonne insertion sociale et professionnelle.

### 1.6 - La formation des enseignants est déclinée à l'intérieur d'un cadre commun national

- ⇒ Le cahier des charges de la formation des professeurs des écoles précise les compétences à construire et fixe des références à respecter par les différents partenaires de la formation initiale.
- ⇒ Le plan de formation des maîtres répond aux contraintes suivantes :
  - La formation à l'IUFM commence à la date de la rentrée des professeurs des écoles afin que les professeurs stagiaires puissent participer aux activités de prérentrée dans l'établissement où ils effectuent leur stage en responsabilité (session filée). L'examen de qualification professionnelle se déroule à la fin de l'année scolaire, après la sortie des élèves.
  - La formation des professeurs des écoles stagiaires dans les IUFM correspond à un volume horaire minimal de 400 heures au cours de l'année de stage et de 50 heures au cours de la première année d'exercice en tant que titulaire. Sur ce volume, les compétences relatives à la maîtrise de la langue ne sauraient être construites sur une durée inférieure à 120 heures (dont 50 heures pour les premiers apprentissages de la lecture et de l'écriture).
  - Adaptée au profil personnel des professeurs des écoles stagiaires, la formation s'organise autour du stage en responsabilité découpé en trois sessions : la session filée annuelle à raison d'un jour par semaine dans la même classe et deux sessions groupées de trois semaines dans chacun des deux autres cycles de l'école primaire.
  - La mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres s'appuie sur le décret du 11 juillet 2006 définissant le socle commun de connaissances et de compétences et le BO hors série

n°5 du 12 avril 2007 qui en précise la mise en oeuvre, les arrêtés définissant les programmes d'enseignement ainsi que les circulaires, les notes de service et les autres textes officiels précisant les engagements éducatifs de l'institution scolaire, notamment l'éducation à la santé et l'éducation à l'environnement pour un développement durable avec les obligations résultant de la mise en oeuvre de l'article 8 de la Charte de l'environnement.

## **2 - OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION**

La formation des enseignants du premier degré à l'IUFM de La Réunion répond à trois objectifs généraux et nécessite la mise en place de partenariats au service de la continuité et de la cohérence des actions de formation.

### **2.1 - AMELIORER – ACCROITRE – APPROFONDIR LA PROFESSIONNALISATION DE LA FORMATION.**

**OBJECTIF GENERAL :** Former des enseignants efficaces conscients de leur rôle et de leurs missions.

#### **2.1.1/ Fonder la professionnalisation sur une éthique et une culture professionnelle :**

- ⇒ Construction d'une culture professionnelle qui permettra aux stagiaires d'accomplir leur mission de service public d'éducation et leur métier au service de tous les élèves et de leur construction citoyenne.
- ⇒ Mise en place d'une attitude réflexive permanente prenant en compte les évolutions et les débats de notre société dans la construction de leurs compétences professionnelles.
- ⇒ Engagement progressif d'une disposition personnelle à la formation permanente.

#### **2.1.2/ Responsabiliser les stagiaires, dans le cadre d'une formation d'adultes, aux objectifs et aux enjeux bien identifiés :**

- ⇒ Clarté, identification des compétences professionnelles à construire grâce à la connaissance par tous du plan de formation et du dossier de compétences remis à chacun en début de formation.
- ⇒ Connaissance précise des enjeux et des modalités de l'évaluation, de la validation (dont le C2i2e), de la certification et de la titularisation.
- ⇒ Usage de l'Internet pour la recherche d'information ainsi que pour la communication entre les acteurs de l'institut et développement du travail collaboratif assisté par ordinateur.

#### **2.1.3/ Adapter la formation aux besoins des stagiaires.**

- ⇒ Positionnement à l'entrée en formation par un inventaire et une analyse des besoins : mise en oeuvre des outils d'évaluation diagnostique et formative facilitant la co-formation et l'autoformation des stagiaires dans le cadre du dossier de compétences.
- ⇒ Suivi et aide individualisée, parcours adaptés : organisation d'un encadrement des stagiaires favorisant un accompagnement efficace dans les différents moments de formation.
- ⇒ Acquisition des compétences professionnelles définies dans le dossier de compétences, (notamment celles visant les capacités à mettre en oeuvre des situations d'apprentissage efficaces et à développer une relation véritablement éducative avec les élèves), et adaptabilité professionnelle aux différents contextes scolaires et sociaux.

#### **2.1.4/ Construire les compétences professionnelles sur une forte articulation IUFM – Terrain permettant l'appropriation des savoirs théoriques, didactiques et des savoir pratiques.**

- ⇒ Construction des compétences professionnelles en articulant étroitement le stage en responsabilité (ancrage de la professionnalité) et particulièrement le stage filé, avec tous les modules de formation.
- ⇒ Mise en oeuvre d'une véritable alternance entre la pratique, l'analyse des expériences pratiques et les apports théoriques et didactiques contextualisés.
- ⇒ Construction de la compétence d'analyse de sa pratique permettant de poser un diagnostic précis des besoins des élèves et d'en déduire les remédiations adaptées et efficaces.
- ⇒ Accompagnement tout au long des stages par un maître formateur et une équipe de suivi.

### **2.2 – REpondre aux besoins spécifiques de la population scolaire de l'Académie.**

**OBJECTIF GENERAL :** Former des enseignants capables de prendre en compte les besoins de la population scolaire réunionnaise et d'adapter leurs pratiques aux réalités des élèves et des établissements grâce à un partenariat renforcé entre les différents formateurs.

#### **2.2.1/ Connaître les objectifs de formation inscrits dans les priorités nationales et académiques.**

- ⇒ Approfondissement de la formation à la maîtrise de la langue orale et écrite française.
- ⇒ Connaissance des publics scolaires, de leurs caractéristiques culturelles et linguistiques.
- ⇒ Connaissance du projet académique et de ses priorités pour le 1<sup>er</sup> degré.

- ⇒ Connaissance plus fine des résultats scolaires et des résultats aux évaluations nationales et locales.
- ⇒ Connaissance des dispositifs d'aide et de soutien mis en œuvre dans l'Académie (PPRE, enseignements massés, classes contrat, classes d'initiation...).
- ⇒ Connaissance de l'ASH (intégration individuelle, CLIS, RASED...).

### 2.2.2/ Développer dès la formation initiale des actions ciblant la réussite de l'apprentissage de la langue française :

- ⇒ Inscription du plan de formation des PE2 dans les axes prioritaires du projet national et académique de prévention de l'illettrisme.
- ⇒ Etude des documents d'accompagnement et d'application traitant de la lecture et de la production d'écrit.
- ⇒ Utilisation des outils numériques de formation et d'information (Télé Formation Lecture et Télé Formation Mathématiques, Office National de la Lecture, Bien lire...).
- ⇒ Information sur l'apprentissage scolaire en milieu plurilingue et pluriculturel.

### 2.2.3/ Développer dès la formation initiale des actions ciblant « l'Éducation à la santé et la prévention des conduites addictives » et l'éducation à l'environnement pour un développement durable

Ces différentes « éducations » sont centrées sur l'apprentissage des compétences citoyennes et des valeurs démocratiques. Elles constituent une dimension incontestable de la mission de l'École et des enseignants. Leur prise en compte de manière transversale dans la formation initiale contribue à accompagner l'évolution du métier.

Cette éducation ne peut se limiter à un apport de connaissances. La finalité du développement des compétences sociales et civiques est de permettre aux élèves de se préparer à prendre leur place, comme citoyens libres et éclairés, dans les débats de la cité. L'apport d'éclairages de différentes disciplines sur une même question, est un élément incontournable du travail avec les élèves. A l'IUFM, la formation aborde l'épistémologie disciplinaire et fournit des éclairages sur les approches pédagogiques et didactiques pouvant être mises en œuvre. La contribution de formateurs de diverses disciplines est recherchée.

Parallèlement, le développement de ces formations pose l'enjeu du travail avec les établissements d'accueil. La logique de l'alternance nécessite une collaboration renforcée entre l'IUFM et ceux-ci pour impliquer le stagiaire dans les travaux de l'équipe de l'école. Au cours de ses stages, il participe au travail de l'établissement sur ces questions. Il est informé du contenu du projet d'école et du règlement intérieur.

#### **MOYENS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS :**

Renforcer le partenariat et le travail d'équipe entre l'IUFM et l'Académie pour la conception et la mise en œuvre de dispositifs en formation initiale :

- ➔ Participation des équipes de circonscription et des EMF à des modules spécifiques pour les PE (ASH, maternelle, ateliers, accompagnement...).
- ➔ Participation renforcée des formateurs de l'IUFM aux stages de formation continue en T1 et T2.
- ➔ Meilleure connaissance des partenaires de la formation par des formations de formateurs et par des projets communs (participation à des recherches actions).
- ➔ Travaux menés dans les écoles sur « les Educations » autour de recherches actions mises en œuvre par les formateurs de l'IUFM.
- ➔ Intervention des formateurs de l'IUFM sur ces thèmes dans les stages des directeurs d'école.

## **2.3 - PROPOSER UNE FORMATION À CARACTERE UNIVERSITAIRE ECLAIREE PAR LA REALITE DU TERRAIN EDUCATIF :**

2.3.1/ OBJECTIF GENERAL : Former un enseignant capable :

- de tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances,
- de les exploiter dans sa pratique quotidienne,
- de faire preuve de curiosité intellectuelle,
- de remettre son enseignement et ses méthodes en question,
- de s'inscrire dans une logique de réflexion professionnelle continue,
- de prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

#### **MOYENS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS :**

- ➔ Connaissance des produits de la recherche en didactique et plus généralement en éducation et en formation et utilisation des conclusions dans le cadre de sa pratique.
- ➔ Articulation permanente entre moments de recherche, d'information, d'observation, de pratique, et d'analyse.
- ➔ Pratique des écritures professionnelles réflexives.

- ➔ Reconnaissance des modules de formation suivis à l'IUFM soit par l'attribution, par l'université d'intégration, d'ECTS dans le cadre des inscriptions au master (1 ou 2), soit par la validation des acquis.
- ➔ Renforcement de la construction d'une culture générale (ateliers et actions sportifs et culturels proposés à l'IUFM).

### 2.3.2/ Modalités d'organisation : les Unités d'Enseignement et de Formation

a) Une unité de formation est constituée par les enseignements et la session de stage en responsabilité réalisés dans un cycle de l'école primaire.

Ainsi le plan de formation comprend trois unités de formation principales :

- Enseigner en maternelle,
- Enseigner en cycle 2,
- Enseigner en cycle 3.

Une unité de formation représente un volume d'enseignement et de stage :

- Enseigner en maternelle : 120 heures et 78 h (ou 180h pour le stage filé),
- Enseigner en cycle 2 : 120 heures et 78 h (ou 180h pour le stage filé),
- Enseigner en cycle 3 : 120 heures et 78 h (ou 180h pour le stage filé).

Chaque discipline inscrit majoritairement ses contenus et ses stratégies dans la spécificité de l'unité de formation en lien avec les dix compétences du référentiel.

b) Les enseignements généraux peuvent constituer une unité spécifique (72h) nommée « être enseignant du service public : les conditions d'enseignement et d'apprentissage » et comprenant :

- la connaissance du système éducatif (éléments de philosophie, de sociologie et d'histoire),
- la réflexion sur le métier dans l'environnement (connaissance des élèves, connaissance des familles et de l'environnement culturel et linguistique, connaissance du monde économique...),
- l'utilisation professionnelle des outils informatiques et Internet.

c) La pratique, l'enseignement d'une langue vivante étrangère et l'ouverture culturelle sur le pays (par un stage effectué dans le cadre des échanges internationaux) peuvent constituer de la même manière une unité spécifique de formation.

## **3 - LES PRINCIPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN PE2.**

Le dispositif de formation s'inscrit dans les principes énoncés au chapitre I et opérationnalise les objectifs de l'arrêté du 19 décembre 2006 « Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM » (B.O. n°1 du 4 janvier 2007), ceux de la circulaire. N° 2007-045 du 23-2-2007 : « **mise en œuvre du** Cahier des charges de la formation des maîtres (BO n°09 du 1er mars 2007) » ainsi que ceux de l'arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles.

L'année de stage a pour objectif général la professionnalisation des stagiaires, c'est-à-dire la construction et l'acquisition des dix compétences du référentiel leur permettant d'exercer pleinement leurs missions d'enseignant et notamment de construire, de conduire et d'analyser des situations d'enseignement apprentissage.

### **3.1 – LES FORMATIONS VISENT L'ACQUISITION DES 10 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES S'APPUYANT SUR LA MAÎTRISE DE SAVOIRS THEORIQUES DISCIPLINAIRES ET TRANSVERSAUX :**

La formation est centrée sur la construction des compétences du référentiel figurant au chapitre 3 de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

La durée de la formation, fixée en PE2 à environ 400 heures, et le contexte spécifique obligent l'IUFM à focaliser l'année de stage plus particulièrement sur la maîtrise de compétences considérées comme les fondements des autres en devenir, en sachant que la formation est complétée en T1 et en T2.

- compétences didactiques relatives à la maîtrise de la langue (prenant en compte les spécificités de l'environnement réunionnais : interculturelité et plurilinguisme), à la mise en œuvre de situations enseignement apprentissage disciplinaires et interdisciplinaires et à l'usage des TICE,
- compétences pédagogiques relatives à l'organisation de la classe, à la gestion de l'hétérogénéité, à la conduite du groupe-classe et à la relation éducative (élèves, parents),
- compétences transversales : travail en équipe (collègues, réseaux d'aides, intervenants extérieurs, assistants d'éducation) et en partenariat (parents, collectivités locales, etc.).

Pour atteindre les enjeux fixés, les formateurs définissent les objectifs, choisissent les thèmes et les contenus de formation et explicitent leurs attentes à l'égard des futurs enseignants à partir :

- du référentiel de compétences du ministère traduit dans le dossier de compétences spécifique à La Réunion et élaboré au cours de l'année scolaire 2006/2007,
- des programmes de l'école primaire, des documents d'application et d'accompagnement et des connaissances et des compétences du socle commun.

### **3.2 - POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU REFERENTIEL DE COMPETENCES, LES FORMATEURS S'ATTACHENT A ARTICULER DE MANIERE COHERENTE STAGES ET ENSEIGNEMENTS AU SEIN DE DISPOSITIFS STRUCTURES.**

3.2.1/ Le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres fixe le stage en responsabilité au centre de la formation et la pratique comme support de l'évaluation et de la certification.

Le rôle de l'IUFM consiste donc à permettre aux stagiaires d'accéder à la maîtrise progressive des savoirs théoriques et didactiques disciplinaires et des savoirs et attitudes transversaux.

Cela suppose que l'on recherche dans les dispositifs de formation à articuler l'action pédagogique, le questionnement, la réflexion, l'analyse et l'action nouvelle grâce à l'expérience offerte par les différentes sessions du stage en responsabilité.

Pour répondre à cette priorité, les formateurs de l'IUFM :

- privilégient la préparation et l'exploitation de tous les stages,
- guident les stagiaires dans l'identification, dans l'analyse et dans la résolution "des problèmes professionnels" rencontrés au cours des stages,
- dotent les stagiaires de repères conceptuels, méthodologiques, éthiques pour leur permettre de faire des choix
- accompagnent chaque stagiaire dans la résolution de ses difficultés personnelles,
- facilitent le travail personnel et collectif en autonomie pour la recherche documentaire et la construction de projets (les plages horaires hebdomadaires libérées dans l'emploi du temps sont réservées à cette fin).

Pour réussir cette alternance, les formateurs de l'IUFM travaillent en concertation avec les maîtres formateurs, les conseillers pédagogiques et les corps d'inspection.

3.2.2/ Les dispositifs de formation mis en place se structurent autour des besoins du stagiaire.

La formation s'articule en premier lieu autour de trois unités de formation de cycle qui partagent l'année en trois périodes.

Chaque unité vise la construction des compétences professionnelles définies par le référentiel en abordant en contexte spécifique les connaissances théoriques et didactiques disciplinaires, les activités pratiques mises en œuvre auprès des élèves, l'analyse et la réflexion sur l'action, la formation générale.

L'alternance se déploie dans les modules d'enseignement articulés aux sessions du stage. Elle permet la mise à l'épreuve des connaissances dans la réalité de la pratique de classe.

Pour cela les dispositifs suivants sont organisés :

a) La mise en place, dès la rentrée, du positionnement des stagiaires et de parcours personnalisés :

- Réunion générale des stagiaires pour leur présenter la formation : ses principes, ses enjeux, son organisation, les grandes modalités d'évaluation. L'équipe de suivi et l'inspecteur de la circonscription complètent cette information par la présentation des enjeux du stage en responsabilité en présence de tous les acteurs de ce moment de formation (maîtres formateurs tuteurs, conseillers pédagogiques, titulaires en stage de FC, directeurs d'école remplacés par un PE2 ou de l'école d'accueil).
- Prise en compte du cursus antérieur et évaluation des stagiaires afin de mettre en évidence leurs acquis et leurs manques disciplinaires et à les guider dans leur formation.
- Conférences, cours et TD pour des remises à niveau, pour des compléments indispensables permettant aux stagiaires de s'appropriier les enjeux de la formation et aux formateurs de leur apporter les appuis nécessaires.

b) La préparation, l'accompagnement et l'exploitation des différentes sessions du stage en responsabilité.

Il s'agit de permettre aux stagiaires de débattre autour de leur pratique de stage filé, de faire part de leurs réussites, de leurs difficultés. Il est donc nécessaire de prévoir des temps spécifiques d'échange autour de l'expérience en stage pendant les modules d'enseignement.

Ces moments de formation plus personnalisés permettent aux formateurs d'intervenir pour renforcer les savoirs disciplinaires en lien direct avec les contenus des séances traitées pendant la session de stage. Ces savoirs forment le socle des pratiques puis de leur analyse.

Ces parcours constituent donc un support pour les enseignements disciplinaires et pour les apports transversaux, en liaison avec les analyses de pratiques et les études de cas, mais aussi avec les analyses effectuées au cours des visites de stage et des séances bilans lors du retour à l'IUFM.

### **3.3 - LA FORMATION DES STAGIAIRES A L'USAGE DIDACTIQUE DES TIC : LE C2i2e**

L'IUFM veille à ce que le stagiaire soit capable d'utiliser les TIC pour s'informer, se former et former ses élèves. Cette formation débouche sur la validation des compétences réclamées par le C2i2e.

Dans la perspective d'une formation tout au long de la vie, le stagiaire devra être capable d'utiliser les TIC, notamment les réseaux, pour s'informer et se former. Dans le même sens, il devra être capable d'utiliser des outils de travail collaboratif assisté par ordinateur (TCAO) ou un environnement numérique de travail (ENT). Cette formation se fera plus particulièrement au travers d'un module spécifique C2i2e mais aussi au sein des enseignements disciplinaires.

Par ailleurs, il devra être capable d'utiliser de façon pertinente les TIC pour former les élèves et de distinguer quand les TIC apportent une plus-value à l'acte d'enseigner. Cette formation se fera dans le module C2i2e pour les aspects transversaux et au sein des disciplines pour les aspects relevant davantage de la didactique qui leur est propre.

Ces compétences seront régulièrement évaluées par les formateurs et par les formateurs associés, et l'ensemble, validé en fin d'année, permettra la délivrance du certificat ou d'une attestation indiquant les compétences acquises.

#### **4 – L'ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES.**

Toutes les actions mises en œuvre en PE2 visent la construction des 10 compétences inscrites dans le référentiel et reprises dans le dossier du stagiaire.

##### **4.1 - DISPOSITIFS DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT**

###### **4.1.1/ Dispositifs liés à la formation.**

Le plan de formation prévoit trois unités cohérentes correspondant aux trois sessions (une par cycle) du stage en responsabilité.

Pour les modules d'enseignement, les stagiaires sont regroupés par groupe référence sur la base de l'ordre de leur cycle de stage en responsabilité et des majeures – mineures choisies au concours.

Pour les enseignements en langue vivante étrangère ou optionnels (créole, TIC), des groupes spécifiques sont constitués.

Pour les parcours différenciés, les regroupements se font sur la base des thèmes demandés.

Pour le stage en responsabilité, les stagiaires sont affectés à l'année sur la même circonscription.

###### **4.1.2/ Dispositifs liés à l'accompagnement et au suivi.**

Les stagiaires sont accompagnés et suivis par plusieurs types d'équipes :

- Un premier dispositif d'accompagnement et de soutien des stagiaires existe : « l'équipe de suivi du stage ». Celle-ci a pour mission d'accompagner la formation des stagiaires au cours des 3 périodes de stage en responsabilité et, si nécessaire, de les aider à dépasser les difficultés rencontrées.
- Un deuxième dispositif d'encadrement des enseignements est créé : « l'équipe de formateurs du groupe de référence ». Celle-ci a pour mission d'assurer la cohérence des contenus de formation et l'accompagnement individualisé des stagiaires dans la construction de leurs savoirs théoriques, didactiques et pédagogiques, et dans la résolution des difficultés vécues dans les modules de formation. Elle procède au positionnement des stagiaires en début d'année. Elle renseigne collégalement le dossier de compétences des stagiaires et les informe de ses conclusions, en vue de l'examen de qualification professionnelle. Elle leur adresse en fin de formation des recommandations pour leur future inscription en formation initiale différée.

##### **4.2 - ENSEIGNEMENTS**

Chaque filière définit sa maquette générale de formation (voir annexes) en précisant :

- les compétences (connaissances, capacités, attitudes) que sa discipline peut faire acquérir,
- celles qui appartiennent à la dimension transversale de la formation,
- les contenus généraux et les contenus correspondant à chaque unité de formation (par cycle),
- les activités demandées aux stagiaires,
- la stratégie de formation,
- les modalités de l'évaluation en liaison avec le dossier de compétences,
- l'intégration des outils informatiques,
- l'intégration de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'éducation à la santé et à la sécurité.

###### **4.2.1/ La nature et l'organisation des enseignements sont guidées par les objectifs suivants :**

- Former les stagiaires à la polyvalence. La mise en œuvre d'unités de formation de cycle doit donner la cohérence à cet objectif. Cette polyvalence s'exprime dans la conduite d'apprentissages dans les différents champs disciplinaires et dans la construction de compétences transversales pour chacun des cycles de l'école primaire.

- Cibler la formation successivement sur chacun des 3 cycles de l'école primaire en fonction du réseau d'établissements arrêté par l'Inspecteur d'Académie adjoint au Recteur (terrains de remplacement d'enseignants partant en formation continue ou décharges de directeurs d'école). Les formateurs veillent à donner un caractère central aux problèmes anticipés ou rencontrés au niveau de chacun des cycles.
- Construire les programmes de formation dans chaque discipline à partir des programmes de l'école primaire, des livrets d'application et d'accompagnement, des compétences du socle commun. La référence aux circulaires ministérielles est un incontournable de formation.

4.2.2/ Les unités de formation (structurées autour des cycles du stage en responsabilité) abordent les contenus relevant des programmes de l'école primaire et du socle commun des connaissances et des compétences.

Les thèmes et contenus d'enseignement traités portent sur les savoirs théoriques et didactiques de la discipline.

Ils sont abordés en cours magistraux, en travaux dirigés et en travaux pratiques. Les analyses de pratiques sont mises en oeuvre sous forme d'ateliers ou d'études de cas (voir document de référence IUFM de La Réunion 2005-2006).

Chaque discipline peut être associée à la construction des compétences professionnelles prenant en compte "le français transversal".

De la même manière, des séances peuvent associer deux formateurs en co-animation (de différentes disciplines ou d'une discipline avec les sciences de l'éducation).

Les maîtres formateurs participeront le plus souvent possible en fonction de leur disponibilité aux séances d'enseignement et de formation à l'IUFM.

Pour développer l'acquisition et le renforcement des compétences du référentiel, les formateurs mettent les stagiaires en situation :

- de construire des outils d'observation et d'analyse;
- d'éclairer les choix d'approches didactiques et de démarches pédagogiques qui s'offrent à chacun d'eux par des apports théoriques sur les savoirs et l'épistémologie des disciplines, la psychologie de l'enfant et ses processus d'apprentissage ;
- de se doter de repères conceptuels, méthodologiques, éthiques afin de devenir pleinement acteurs de leurs choix professionnels.

#### 4.2.3/ Le suivi des progrès des stagiaires.

Dans le cadre des enseignements dispensés à l'IUFM, chaque groupe est encadré par une "équipe de formateurs" qui se réunit régulièrement afin :

- . d'assurer la bonne structuration des formations proposées,
- . de construire les cohérences et les complémentarités entre formateurs et formateurs associés,
- . d'arrêter l'organisation des ateliers et la mise en oeuvre des co-animations,
- . de veiller à l'accompagnement et au soutien des stagiaires en difficulté dans les modules proposés.

Chaque stagiaire bénéficie de l'accompagnement d'un formateur de l'IUFM référent pour le suivi de formation, l'utilisation du dossier de compétences et pour l'évaluation des unités de formation (dont le C2i2e). Pour ce faire, à l'intérieur de chaque groupe de référence, les stagiaires sont répartis entre les formateurs de l'équipe. Les formateurs référents n'appartiennent pas à l'équipe de suivi de stage de leurs stagiaires.

Chaque formateur ayant en charge un module de formation veille à assurer dans sa discipline l'évaluation diagnostique des acquis de chaque stagiaire, à le guider dans ses besoins de formation, à le soutenir dans ses écritures professionnelles, à procéder à l'évaluation de ses enseignements en conformité avec la maquette, à valider les documents produits et à compléter le dossier de compétences individuel en fin d'année avec les membres de l'équipe de formateurs.

#### 4.2.4/ Les modalités de l'évaluation des enseignements.

Pour l'évaluation des unités de formation disciplinaires inscrites dans les modules, les formateurs s'attachent en particulier à l'acquisition des connaissances qui sont à la base des compétences professionnelles.

Ils inventorient les activités des stagiaires qui serviront de support de formation et d'évaluation (réaliser une séquence disciplinaire, réaliser un projet interdisciplinaire, analyser des productions d'élèves, réaliser une séquence articulant la maîtrise de la langue avec d'autres entrées disciplinaires, réaliser une séquence mobilisant les nouvelles technologies, organiser un partenariat, pratiquer l'observation mutuelle, analyser des séances...)

Ils choisissent les modalités d'évaluation de leurs enseignements en équipe disciplinaire et en informent les autres formateurs du groupe de référence ainsi que les stagiaires.

Ces choix sont en cohérence avec les attendus du stage en responsabilité et avec le dossier de compétences.

### **4.3 - STAGES.**

Pour le stage en responsabilité, chaque stagiaire est affecté dans une même unité de gestion formatrice, correspondant à une circonscription, pour toute la durée de l'année afin de permettre le suivi par une même équipe.

Chaque stage donne lieu à l'élaboration d'un protocole de stage remis au stagiaire, à l'ensemble des formateurs, des formateurs associés, des directeurs d'école et des enseignants remplacés par les PE2.

#### 4.3.1/ Les divers types de stages organisés :

##### a) En PE2 :

- Deux stages de pratique accompagnée sont prévus dans le plan de formation.  
1 stage de pratique accompagnée de découverte du niveau de stage filé d'une durée de 4 jours en début de formation et un tuilage (présence conjointe du PE2 et du titulaire dans la classe) de trois jours.  
2 stages de pratique accompagnée de 3 jours dans le niveau de cycle correspondant à celui de la classe de stage groupé.  
Ces trois stages de pratique accompagnée se déroulent prioritairement dans la classe d'un maître formateur.
- Un stage en responsabilité composé de 2 périodes de 3 semaines en session groupée et 1 session filée de 30 jours ; chaque session se déroule dans un des cycles de l'école primaire pour qu'à terme le stagiaire ait exercé dans les trois cycles.

##### b) En T1 :

- 1 stage d'observation en structure spécialisée d'adaptation, d'intégration.  
La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées implique que chaque professeur, au sortir de la formation, dispose d'un bagage minimal lui permettant de prendre en charge les élèves en situation de handicap. Ce stage a pour objectif de familiariser le futur professeur avec les problématiques générales du handicap et de l'intégration scolaire.
- 1 stage d'observation de 3 jours en collège (de préférence en 6e)  
Trois objectifs sont assignés à ce stage : meilleure connaissance des publics scolaires, de la continuité des apprentissages et des principales problématiques transversales ; informations sur les résultats des évaluations ; mise en place des dispositifs d'aides et de soutien (dont PPRE).

#### 4.3.2/ Le stage en responsabilité

L'alternance est au coeur de la formation et le stage en responsabilité en est le moyen privilégié.

Il fait l'objet d'une longue préparation dans chaque unité de formation, d'un accompagnement particulièrement lors des analyses de pratiques, puis d'une exploitation dans ces mêmes unités. Des parcours personnalisés sont mis en place avant chaque session ; les formateurs de terrain peuvent y participer.

Un document de référence définit avec précision les modalités de déroulement du stage et les compétences évaluées figurant dans le dossier de compétences. Tous les stages sont évalués au cours des visites des formateurs et un compte rendu de synthèse des avis élaboré en équipe de suivi est porté à la connaissance des stagiaires à la fin de chaque session. Cette évaluation leur permet de comprendre les exigences de leur métier, de prendre conscience des compétences construites et du travail restant à accomplir.

L'organisation globale de ce stage prévoit :

- la répartition sur l'année des différentes périodes de stage,
- la progressivité des exigences précisées pour chacune des sessions,
- les modalités de l'évaluation,
- le statut des traces écrites demandées ou produites par les stagiaires et les formateurs durant les stages (cahier de bord, préparations, analyses de pratique, bulletins de visite...) et leur place dans le dossier de compétences.

Le rôle des formateurs d'IUFM chargés du suivi pédagogique des professeurs stagiaires et celui des formateurs de terrain ou des équipes de circonscription sont précisés.

##### a) Objectifs.

Ce sont ceux de la circulaire et du référentiel de compétences. Pour chaque session, l'équipe de suivi peut décider de porter une attention plus particulière à quelques uns d'entre eux. Elle établit en début d'année une progressivité de la construction des compétences suivantes précisées par la circulaire C. n° 2007-045 du 23-2-2007 « Mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres ».

- mobiliser en situation professionnelle les savoirs construits à l'IUFM (formations disciplinaires et didactiques, analyses de pratique professionnelle) ;
- animer et conduire une classe : faire preuve d'autorité, communiquer, réagir en situation conflictuelle, développer la participation et la coopération entre élèves ;
- exercer la responsabilité totale d'une ou plusieurs classes :
  - o mettre en œuvre les programmes et les instructions officielles ;
  - o concevoir, préparer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées à un public et à un objectif, organiser une progression des apprentissages ;
  - o élaborer des outils d'évaluation pour la classe et évaluer les résultats obtenus ;
  - o prendre en charge et conduire la (les) classe(s) en prenant en compte la spécificité du public ;
- exercer sa responsabilité dans une école ou un établissement :
  - o s'intégrer dans une équipe pédagogique, dans une démarche de coordination des apprentissages ;
  - o participer au suivi et à l'orientation des élèves, aux relations avec les parents ;
  - o agir dans le cadre du projet d'école ou d'établissement ;
  - o rencontrer les différents partenaires ou instances avec lesquels le professeur sera amené à travailler en tant que titulaire (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, secteur médico-social ...) ;
- devenir un fonctionnaire du service public d'éducation nationale :
  - o participer à l'ensemble des activités de l'établissement ou de l'école (concertations, conseils...) ;
  - o rechercher et recevoir des informations sur le fonctionnement d'une école ou d'un établissement ;
  - o rechercher et recevoir des informations sur les aspects des droits et des devoirs du fonctionnaire de l'éducation nationale ;

## b) Organisation.

### Une session filée

Les professeurs des écoles stagiaires effectuent, sur toute la durée de l'année scolaire, un stage en responsabilité dans un des cycles de l'école primaire, à raison d'une journée par semaine. Ce stage filé s'interrompt durant les deux stages groupés dédiés aux autres cycles de l'école, soit six journées d'interruption au total.

La durée du stage filé est par conséquent de 30 journées sur la base d'une année scolaire de 36 semaines. Elle peut être réduite si le professeur stagiaire s'engage dans un projet l'amenant à effectuer une partie de son stage à l'étranger. Il revient au recteur d'académie de donner son accord à ces projets particuliers.

### Deux sessions groupées

Deux autres sessions en responsabilité de trois semaines chacune se déroulent de façon groupée dans les autres cycles de l'école primaire, soit 27 journées. L'une de ces deux sessions de trois semaines peut être effectuée à l'étranger.

## c) L'accompagnement et l'articulation avec les modules.

- La prise de contact du stagiaire avec le titulaire de la classe et les élèves se déroule durant une journée, avant la préparation de stage et une demi-journée le samedi matin avant le démarrage de la session.

Dès la rentrée scolaire, les stagiaires rencontrent l'équipe de visiteurs et l'équipe de circonscription.

- La préparation et l'accompagnement.

Un module de trois jours de préparation de stage est mis en place avant chaque session sous forme d'ateliers optionnels disciplinaires ou transversaux.

L'encadrement est assuré par les formateurs de l'IUFM, les maîtres formateurs et les équipes de circonscription.

Les maîtres formateurs sont les tuteurs des stagiaires et assurent l'accompagnement tout au long des trois sessions.

Tout stagiaire en difficulté au cours d'une session bénéficie d'un entretien organisé par la direction adjointe en présence des formateurs du groupe de référence et de l'équipe de suivi (en fonction de leur disponibilité) pour un bilan des difficultés et des réussites et la mise en place d'un soutien individualisé.

Dans le cadre du module d'accompagnement de stage, 6h sont consacrées à la préparation de chacune des sessions groupées de stage : 4h la semaine précédant le stage et 2 h lors de chacune des 2 premières semaines. Pour le stage filé, les stagiaires bénéficient de 8 heures d'accompagnement.

## d) L'équipe de suivi du stage: les modalités de son organisation.

- Elle est composée des visiteurs, c'est-à-dire des membres de l'équipe de circonscription dans laquelle se déroulent les 3 périodes du stage, des formateurs de l'IUFM et des maîtres formateurs tuteurs qui effectuent les visites et l'accompagnement.

- Sa mission est d'accompagner, de former et d'évaluer le stagiaire afin de l'aider à prendre conscience des acquis réalisés en cours d'année, et des domaines de compétences qu'il aura à travailler en formation initiale différée et continue. L'équipe exerce une fonction de soutien, pendant les 3 périodes de stage, afin d'assurer une aide efficace, adaptée aux difficultés propres de chaque enseignant stagiaire.

- Dès qu'elle est constituée en début d'année et le plus tôt possible, elle se réunit afin de construire et d'harmoniser ses outils et ses démarches d'observation et de suivi des stagiaires.
- Afin d'assurer un accompagnement pluriel efficace mais pas trop pesant pour le stagiaire, 3 visites sont organisées par période de stage groupé : 1 visite d'un PIUFM, 1 visite d'un EMF, 1 visite d'un CPC. Si le stagiaire se trouve en grande difficulté, 1 autre visite est effectuée, si possible en binôme.
- Pour la session filée, chaque visiteur de l'équipe de suivi effectue, auprès de chaque stagiaire, une visite formative au cours du premier semestre et une visite évaluative au cours du deuxième semestre. Les formateurs du groupe de référence peuvent effectuer une visite conseil à la demande du stagiaire.
- A la fin du premier trimestre (décembre) correspondant à la première période de la session filée puis après la première session de stage groupé, « l'équipe de suivi » se réunit pour élaborer un bilan de la pratique professionnelle du stagiaire et envisager, en cas de difficultés, un accompagnement plus étroit.

e) L'évaluation des compétences professionnelles ne peut se faire qu'en situation réelle d'enseignement

« Tous les stages sont évalués et un compte-rendu est porté à la connaissance des stagiaires. Cette évaluation leur permet de comprendre les exigences de leur métier, de prendre conscience des compétences construites et du travail qui reste à accomplir. »

Tous les formateurs sont appelés à prendre part à l'évaluation des compétences professionnelles des stagiaires organisée par l'IUFM.

En conséquence, l'évaluation de chaque session s'opère en équipe de suivi, à partir des rapports de visites, et fait l'objet d'une synthèse.

Les conclusions de chaque évaluation figurent au dossier de compétences qui accompagne le professeur stagiaire, puis le professeur titulaire durant ses deux premières années d'exercice.

#### 4.3.3/ Les stages de pratique accompagnée

- 1 stage de pratique accompagnée de découverte du niveau de stage filé d'une durée de 4 jours en début d'année, prioritairement dans la classe d'un maître formateur,
- 1 stage de pratique accompagnée préparatoire à chacune des sessions d'une durée de trois jours, prioritairement dans la classe d'un maître formateur,

Deux types de stage de pratique accompagnée sont prévus dans le plan de formation.

Le premier en début d'année est organisé à l'intention de tous les stagiaires dans le cadre de l'accompagnement et des parcours adaptés. Il permet au stagiaire d'être accompagné par un maître formateur dans le cadre de la préparation de son stage filé.

Il a aussi un rôle important pour les PE2 nouveaux entrants n'ayant eu aucun contact avec des classes de l'école primaire. Il vise à faire découvrir le métier dans ses différentes composantes et à donner aux stagiaires les premiers outils de conduite de classe. Il s'agit de leur permettre de collecter des informations leur permettant d'entrer progressivement dans l'articulation théorie pratique.

- de tous les PE2 dans le cadre de la préparation de la session filée.

Le deuxième et le troisième ont lieu en cours d'année et avant chaque session de stage groupée.

Ils visent à faire découvrir un niveau de classe et à donner quelques repères aux stagiaires pour qu'ils puissent construire leur projet de stage. Il a aussi vocation à rassurer les PE2 avant une prise en charge d'un nouveau niveau de cycle et de classe.

Ces stages se déroulent prioritairement chez les maîtres formateurs. Ils ont une durée de 3 jours maximum pour permettre à la session filée de ne pas être interrompue.

## **5 – L’EVALUATION DE LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES A L’IUFM.**

### **5.1 - L’organisation de l’évaluation et de la validation de la formation des professeurs des écoles stagiaires.**

Rappel de l’arrêté du 9 mai 2007 :

« Un dossier de compétences, prenant appui sur le référentiel annexé à l’arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres, accompagne les professeurs durant l’année de professionnalisation et les deux premières années d’exercice. Il comprend l’avis d’un inspecteur de l’éducation nationale. »

#### **5.1.1/ Les domaines de l’évaluation et de la validation et la responsabilité de l’IUFM et de ses formateurs.**

Les modalités d’organisation de l’évaluation de la formation à l’IUFM sont liées à la mise en place des parcours professionnels dont les objectifs sont définis par le référentiel de compétences professionnelles.

Le processus d’évaluation est de la responsabilité de l’IUFM. Sa nature d’établissement relevant de l’Enseignement supérieur fait obligation à l’IUFM de procéder à l’évaluation des enseignements qu’il dispense.

Conformément aux textes cités en référence, la formation des professeurs des écoles donne lieu à une évaluation des compétences du référentiel et des deux champs présents dans les unités de formation : les modules d’enseignements et de formation et le stage en responsabilité.

L’évaluation de la formation s’opère uniquement à partir de ces domaines d’évaluation en référence au dossier de compétences du stagiaire.

Pour ce faire, tout au long de l’année de formation professionnelle, la construction des compétences professionnelles des professeurs stagiaires fait l’objet d’évaluations - régulations qui convergent en fin d’année pour donner lieu à la validation des parcours de formation et à la rédaction d’une synthèse générale sur la qualité professionnelle du stagiaire et d’un avis du directeur de l’IUFM qui figurent dans le dossier de compétences.

Au cours de ce processus de formation, l’IUFM recourt à des formateurs aux compétences variées : formateurs de l’IUFM, membres des corps d’inspection, maîtres formateurs, conseillers pédagogiques...

Une procédure formelle d’évaluation peut être mise en oeuvre en cas de difficultés constatées par les formateurs de l’équipe de suivi du stage en responsabilité ou de l’équipe des formateurs du groupe de référence.

Cette procédure fait partie du processus d’évaluation validation propre à l’IUFM et son résultat figure au dossier de compétences.

Un avis d’un inspecteur de l’éducation nationale figure aussi au dossier.

#### **5.1.2/ L’organisation de la procédure finale d’évaluation et de validation de la formation à l’IUFM.**

Les stagiaires sont informés dès le début de l’année des modalités d’évaluation qui seront mises en oeuvre dans chaque champ de la formation (parcours et modules d’enseignement et de formation, stage en responsabilité).

L’IUFM évalue puis valide la formation à partir de ces deux champs. Pour chaque champ et pour chaque domaine disciplinaire de formation, les situations d’évaluation sont mises en perspective avec les compétences du référentiel concernées.

Pour l’ensemble des PE2 de l’IUFM de La Réunion, les opérations de validation de la formation, sont effectuées par une COMMISSION UNIQUE DE L’IUFM.

Ces travaux sont préparés par deux sous-commissions (une par site de formation).

a) La commission d’évaluation et de validation de la formation est présidée par le directeur adjoint chargé du premier degré par attribution du directeur de l’IUFM.

Elle organise le dispositif d’ensemble de suivi, de contrôle continu, d’évaluation et de validation finales de la formation.

Les différents documents supports de cette procédure figurent au dossier de compétences du stagiaire et sont transmis au jury d’examen de qualification professionnelle.

#### **Composition de la commission d’évaluation et de validation de la formation à l’IUFM :**

Le directeur adjoint chargé du premier degré

Le directeur du site du Tampon

Les deux coordinateurs des enseignements (Nord et Sud)

Les représentants des différentes catégories de formateurs de l’IUFM

Les représentants du terrain : 2 IEN, 2 CPC et 2 maîtres formateurs, proposés par l’Inspecteur d’Académie adjoint au Recteur

Le représentant de l’Université d’intégration

#### **Attributions :**

Sur la base des bilans des deux sous-commissions de site, la commission évalue puis valide l’ensemble de la formation. Elle mentionne des recommandations pour la formation initiale et continue en T1 et en T2. Elle valide les synthèses proposées par les deux sous commissions de validation.

Elle propose au Directeur de l'IUFM les avis à porter pour chaque stagiaire.

b) Afin de préparer les travaux de la commission d'évaluation de la formation, il est créé dans chaque site une sous-commission ayant à évaluer les différentes composantes de la formation.

Composition des sous-commissions d'évaluation et de validation dans chacun des sites

- Le directeur du site du Tampon et le coordinateur des enseignements pour le Sud
- Le coordinateur des enseignements pour le Nord
- Les représentants des différentes catégories de formateurs de l'IUFM
- Les représentants du terrain : 1 IEN, 1 CPC et 1 maître formateur, proposés par l'Inspecteur d'Académie adjoint au Recteur

Attributions :

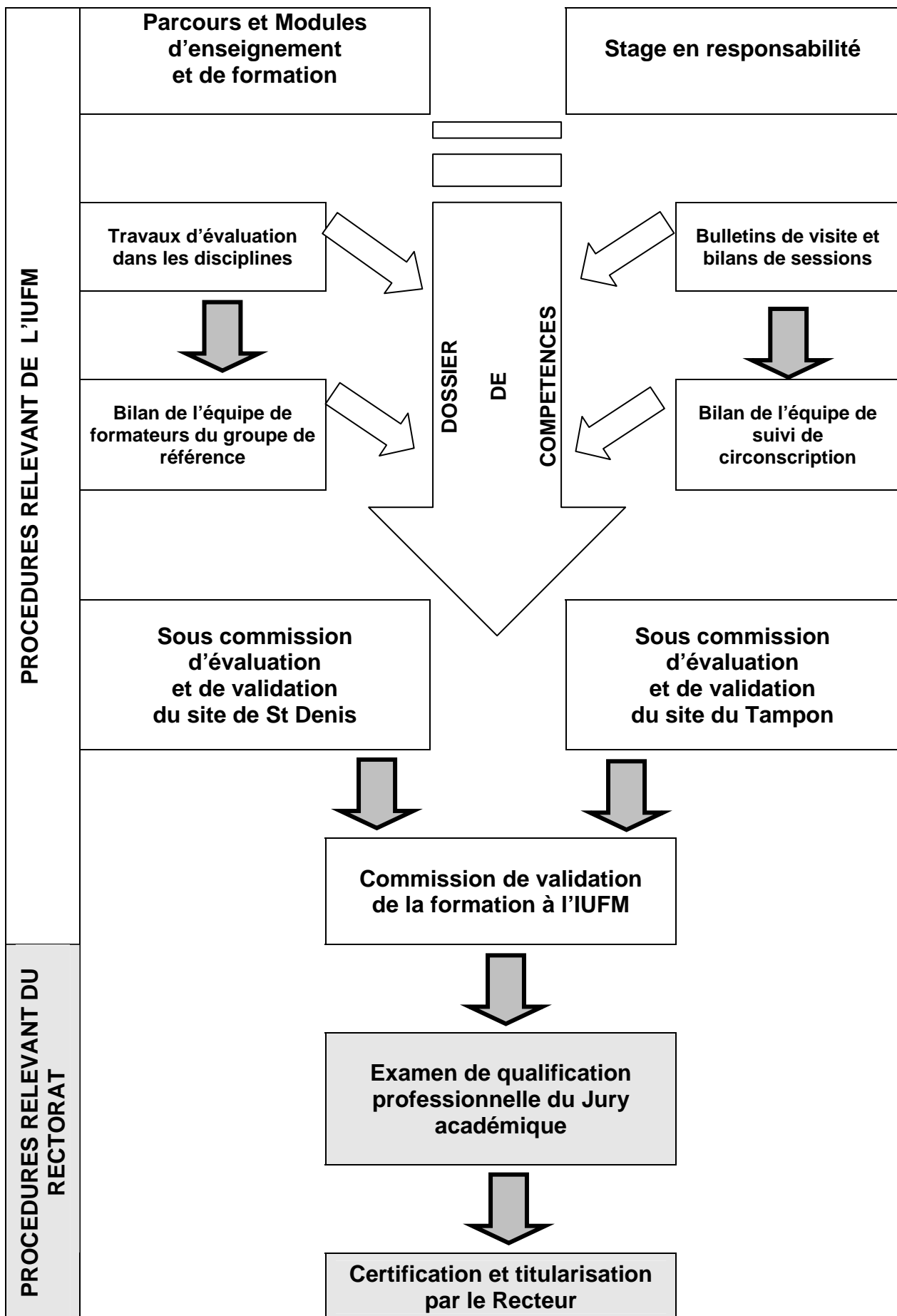
Sur la base des fiches bilan des parcours de formation et du stage en responsabilité, la sous-commission évalue puis valide les deux champs de la formation. Elle rédige pour chaque stagiaire un projet de synthèse sur sa qualité professionnelle. Celle-ci sera proposée à la commission qui la soumettra au directeur pour être notée au dossier de compétences.

Ainsi, le déroulement de la **validation** s'appuie sur une politique claire et cohérente que l'on peut présenter de manière synthétique dans le tableau suivant.

<b>Domaines visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Parcours et modules d'enseignement et de formation</b></li> <li>- <b>stage en responsabilité</b></li> </ul>
<b><u>Mentions apposées sur les parcours d'enseignement et de formation et sur le stage en responsabilité</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>TS (très satisfaisant)</b></li> <li>- <b>S (satisfaisant)</b></li> <li>- <b>P (passable)</b></li> <li>- <b>I (insuffisant)</b></li> <li>- <b>NE (Non Evalué – compétence non évaluée dans le module)</b></li> <li>- <b>AE (Absence d'évaluation - stagiaire en congé long – maternité)</b></li> </ul>
<b><u>Exploitation des résultats</u></b>	
<b><u>Parcours et modules d'enseignement et de formation</u></b>	<p><b>1/ Validation d'une compétence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Absence de I</u> : validation automatique de la compétence</b></li> <li>- <b><u>Présence de plus de deux I</u> : non validation automatique de la compétence</b></li> <li>- <b><u>Présence de un ou deux I</u> : Délibération de la sous-commission de validation avec le formateur référent concerné.</b></li> </ul> <p><b>2/ Validation du parcours de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Plus de deux compétences non validées</u> : non validation du parcours</b></li> <li>- <b><u>Plus de deux compétences non évaluées</u> : absence de validation du parcours</b></li> </ul>
<b><u>Stage en responsabilité</u></b>	<p><b>1/ Présence d'un I dans la conclusion d'un bilan de session : mise en place automatique de la procédure formelle, puis évaluation après bilan de cette procédure par l'équipe de suivi.</b></p> <p><b>2/ Stage évalué I : non validation du stage en responsabilité</b></p>
<b><u>Formation</u></b>	<p><b>1/ Parcours de formation non validé : non validation de la formation.</b></p> <p><b>2/ Stage non validé : non validation de la formation.</b></p>

PROCEDURES D'EVALUATION ET DE VALIDATION A L'IUFM DE LA REUNION.

DE L'EVALUATION A LA TITULARISATION



### 5.1.3/ La certification et la titularisation : les textes officiels

**A. du 19-12-2006 JO du 28-12-2006 Cahier des charges de la formation des maîtres.**

**Annexe à l'arrêté**

**Paragraphe 2.5 : Une évaluation et une titularisation garantissant la maîtrise de toutes les compétences professionnelles par les professeurs stagiaires**

**L'évaluation des compétences professionnelles ne peut se faire qu'en situation réelle d'enseignement**

« Tous les formateurs sont appelés à prendre part à l'évaluation des compétences professionnelles des stagiaires organisée par l'IUFM.

Les formateurs de terrain, les instituteurs professeurs des écoles maîtres formateurs, les professeurs tuteurs, sont les mieux à même d'apprécier les progrès des professeurs stagiaires : ils contribuent à l'évaluation de leurs compétences avec les formateurs d'IUFM. Les chefs d'établissement qui accueillent des professeurs stagiaires prennent part à cette évaluation.

Pour l'évaluation des unités de formation dispensées à l'IUFM, on s'attache en particulier à l'acquisition des connaissances qui sont à la base des compétences professionnelles.

Un dossier de compétences accompagne le professeur-stagiaire, puis le professeur titulaire durant ses deux premières années d'exercice. »

**« Par l'examen de qualification professionnelle, l'État-employeur vérifie que toutes les compétences requises sont maîtrisées.**

À l'issue d'une année de stage, il serait vain d'exiger une maîtrise approfondie de chacune des compétences énumérées à l'article 6 de l'arrêté et définies ci-après. L'examen de qualification professionnelle vérifie donc que toutes les compétences exigées des enseignants stagiaires sont maîtrisées à un niveau satisfaisant ; il certifie, avant la titularisation, l'aptitude au métier de professeur.

Le jury de l'examen de qualification professionnelle est présidé par un représentant de l'État-employeur et comprend notamment des inspecteurs territoriaux (inspecteurs de l'éducation nationale et inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux) et des conseillers pédagogiques ; il est majoritairement composé de cadres éducatifs, d'universitaires et de professeurs et de formateurs n'ayant pas participé à la formation et à l'évaluation des professeurs stagiaires.

Le jury de qualification professionnelle se prononce sur la base du dossier de compétences du professeur stagiaire et après un entretien personnel avec chaque professeur stagiaire. »

**Arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles**

Article 3

« Le jury académique se prononce après avoir pris connaissance des éléments du dossier de compétences du professeur stagiaire.

Le dossier de compétences prévu par l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 susvisé comporte :

1° L'avis de l'autorité responsable de la formation rendant compte de la maîtrise des compétences attendues à la fin de l'année de stage ; la compétence « maîtriser les technologies de l'information et de la communication » est attestée par l'obtention du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant ». Les rapports de visite des formateurs de l'institut universitaire de formation des maîtres et des instituteurs et professeurs des écoles maîtres formateurs sont joints au dossier ;

2° L'avis d'un inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription.

L'avis prévu au 2° peut résulter d'une inspection. Pour les professeurs stagiaires qui effectuent une deuxième année de stage, l'avis prévu au 2° résulte obligatoirement d'une inspection.

Le stagiaire peut consulter son dossier de compétences, notamment avant son entretien avec le jury. »

Article 5

Après délibération, le jury établit la liste des professeurs stagiaires qu'il estime aptes à se voir délivrer le diplôme professionnel de professeur des écoles.

Les stagiaires non admis au diplôme professionnel de professeur des écoles doivent avoir subi un entretien avec le jury ou avoir été inspectés. Le jury peut procéder à un entretien avec le stagiaire même si son dossier de compétences comporte un rapport d'inspection.

En outre, pour les stagiaires effectuant leur première année de stage qui n'ont pas été admis au diplôme professionnel de professeur des écoles, il formule un avis sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser le stagiaire à effectuer une deuxième et dernière année de stage.

## **5.2 - L'évaluation et la validation à l'IUFM**

L'IUFM met en place un système interne d'évaluation et de validation (détaillé ci-dessus) qui permet au directeur de l'IUFM de présenter au jury académique lors de l'examen de qualification professionnelle des dossiers de compétences renseignés et deux listes :

- Celle des professeurs des écoles validés pouvant être titularisés,
- Celle des professeurs des écoles non validés. Pour ceux-ci, la commission de validation de l'IUFM peut proposer au jury un avis quant à l'opportunité d'une nouvelle année de stage (sur le terrain ou à l'IUFM) ou d'un licenciement.

### 5.2.1/ L'évaluation des unités de formation et d'enseignement

« Pour l'évaluation des unités de formation dispensées à l'IUFM, on s'attache en particulier à l'acquisition des connaissances qui sont à la base des compétences professionnelles. »

Les activités des stagiaires qui serviront de support de formation et d'évaluation peuvent être puisées dans la liste suivante<sup>1</sup> :

- réaliser une séance ou une séquence disciplinaire,
- réaliser un projet interdisciplinaire,
- analyser des productions d'élèves,
- réaliser une séquence articulant maîtrise de la langue avec d'autres entrées disciplinaires,
- réaliser une séquence mobilisant les nouvelles technologies,
- organiser un partenariat, pratiquer l'observation mutuelle et l'analyse de séance,
- réaliser une analyse de l'usage didactique d'une notion théorique ou d'un support disciplinaire,
- réaliser une analyse de pratique écrite d'une séance vécue ou observée...

Les enseignements intégrés aux unités de formation font l'objet d'un suivi régulier et continu tout au long de la formation.

Les formateurs choisissent les modalités d'évaluation de leurs enseignements en équipe disciplinaire et en informent les autres formateurs du groupe de référence ainsi que les stagiaires (dès le début de l'année universitaire), à fin d'harmonisation et d'équilibre des charges de travail. Ces choix sont en cohérence avec les attendus du stage en responsabilité et avec le dossier de compétences.

Le dossier de compétences est renseigné après un bilan effectué en équipe de formateurs et un entretien individuel avec le stagiaire lorsque cela est nécessaire.

Le livret de compétences du C2i2e figure au dossier de compétences du stagiaire et l'obtention du brevet permet d'attester la maîtrise de la compétence 8 : maîtriser les TIC.

### 5.2.2/ L'évaluation du stage en responsabilité

« L'évaluation des compétences professionnelles ne peut se faire qu'en situation réelle d'enseignement. Toutes les sessions sont évaluées et un compte-rendu est porté à la connaissance des stagiaires. Cette évaluation leur permet de comprendre les exigences de leur métier, de prendre conscience des compétences construites et du travail qui reste à accomplir. »

Pour l'accompagnement, le suivi et l'évaluation du stage en responsabilité est instituée une équipe de suivi de stage. Celle-ci est constituée, sur la base géographique d'une circonscription d'inspection du premier degré, de l'Inspecteur de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques de circonscription, des maîtres formateurs tuteurs et des formateurs de l'IUFM visiteurs des PE2 qui y sont affectés.

L'Académie de La Réunion comprend 21 circonscriptions du premier degré, il y a donc 21 équipes de suivi, 12 dans le Nord rattachées au site de Bellepierre Saint Denis et 9 dans le Sud rattachées au site du Tampon.

L'équipe de suivi, à laquelle toutes les catégories de formateurs sont appelées à prendre part, procède à l'évaluation des compétences professionnelles des stagiaires.

Elle opère l'évaluation de chaque session de stage (filée et groupée) à partir des rapports de visites et élabore un bilan pour chaque stagiaire.

Les bulletins de visite et les conclusions de chaque bilan figurent au dossier de compétences.

En fin d'année, l'équipe de suivi de chaque circonscription d'accueil valide le stage en responsabilité à partir de l'ensemble des bulletins de visites et des bilans individuels rédigés après chaque session.

Un IEN propose un avis qui est noté au dossier (cet avis peut ou non s'appuyer sur une inspection préalable à la tenue de l'examen de qualification professionnelle).

Toutes les conclusions figurent au dossier de compétences qui accompagne le professeur stagiaire, puis le professeur titulaire durant ses deux premières années d'exercice.

---

<sup>1</sup> Les situations d'évaluation sont présentées de manière détaillée par discipline dans le dossier de compétences.

# Les parcours et les modules du Plan de formation

ENSEIGNEMENTS	En PE2 410 h	En T1 50 h
<b>Volumes horaires</b>		
<b>1- Formations disciplinaires</b>		
<b>1.1 - Français :</b>	<b>110</b>	<b>10</b>
Formation disciplinaire spécifique (approches pédagogiques et didactiques (90 h) ; dont 50h d'apprentissage de la lecture au cycle 2 et 18h d'analyse de pratiques professionnelles	90	
Enseignement du français dans un contexte spécifique : milieu créolophone (6h + 4h de conférences)	10	
Français transversal (10 h) : trois ou quatre enseignements complémentaires* Ø histoire/géographie Ø physique/technologie/biologie Ø EPS, Arts Plastiques, Musique Ø mathématiques <i>*(horaires variables en fonction de la faisabilité)</i>	10	
<b>1.2 - Mathématiques :</b> (dont au moins 10 h d'analyse de pratiques professionnelles)	<b>54</b>	<b>6</b>
<b>1.3 - Autres disciplines</b>	<b>188</b>	<b>0</b>
Chaque discipline inclut les analyses de pratiques dans sa maquette	<b>190</b>	<b>18</b>
1.3.1 - Discipline ayant fait l'objet d'un choix au concours :		<b>0</b>
1.3.1.1 - Si l'Histoire géographique a été choisie en majeure alors :		<b>6</b>
- Sciences	52	
. Biologie et géologie	26	
. Physique / technologie	26	
- et Histoire géographique	20	
1.3.1.2 - Si l'option Sciences a été choisie, en majeure alors :		
- Histoire géographique	50	
- Sciences :	24	
Physique / technologie	12	
. Biologie / géologie	12	
1.3.2 - EPS	36	3
1.3.3 - Langue vivante étrangère (anglais, espagnol, ou allemand)	40	3
1.3.4 - Education musicale	20	3
1.3.5 - Arts visuels	20	3
<b>2 - Enseignements généraux</b>	<b>58</b>	<b>14</b>
2.1 - L'enseignant fonctionnaire : connaissance du système éducatif et pratique du métier	40	14
2.2 - Usage didactique des TIC et préparation au C2i2e.	18	
2.3 - Formation commune générale PE/PLC	12	
<b>3 - Ateliers optionnels</b>	<b>64</b>	
3.1 - Langue et culture régionale : créole	20	
3.2 - Parcours d'accompagnement des stages.	24	
3.3 - Remises à niveau – Individualisation	20	
Compléments de formation dans les disciplines non étudiées dans la préparation du concours ou soutien en fonction des besoins des stagiaires.		
<b>4 - Les réalités scolaires particulières (ASH, Collège,...) Stages pris Hors 50h</b>		<b>12</b>
<b>TOTAL minimum</b>	<b>410</b>	<b>50</b>
<b>TOTAL maximum</b>	<b>476</b>	<b>60</b>

